L'INDUSTRIE PAPETIÈRE, ESSENTIELLE AU TISSU INDUSTRIEL FRANÇAIS





Produire en France, c'est avant tout avoir une vision industrielle

sur la compétitivité des entreprises et de la filière, ainsi que sur l'importance de la transition écologique.

- 04 _ Éditorial du président
- 06 _ Présentation de l'industrie papetière
- **08** _ COPACEL : acteur majeur au service de l'industrie papetière française
- **10** _ Temps forts
- 12 _ Conjoncture économique



TROIS ENJEUX MAJEURS DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE FRANÇAISE

Produire et innover en France

_ 18

2

Contribuer à la transition écologique

_ 26

3

Développer le capital humain

_ 32





35 _ Horizon 2020-2025

L'industrie papetière est un acteur essentiel pour relever les défis qui se posent à notre société



Le propos d'un rapport annuel est pour nous essentiellement de scruter les faits marquants des douze derniers mois afin d'en capturer les impacts et enseignements pour l'industrie papetière française. C'est évidemment la Covid-19, maladie dont la diffusion exacerbe des tendances de fond déjà notées les années passées, qui se trouve aujourd'hui au cœur de nos réflexions. Parmi ces évolutions, nous en avons relevé trois principales, qui structurent ce rapport. La crise de la Covid-19 a en effet rappelé l'importance pour la France d'avoir une industrie papetière, la nécessité que celle-ci s'inscrive dans un processus de « transition écologique », ainsi que le rôle majeur du capital humain.

PRODUIRE EN FRANCE

En tant que révélateur des forces et faiblesses d'un pays, la crise sanitaire montre à quel point les produits papetiers sont indispensables à la vie des Français. La production de papier pour masques chirurgicaux et articles contribue à limiter la diffusion de la pandémie. Les papiers destinés à la fabrication d'emballages (médicaments, biens alimentaires...) et au fonctionnement des chaînes logistiques (caisses en carton, sacs...) permettent d'alimenter commerces et entreprises. Les papiers graphiques se révèlent indispensables pour les apprentissages à domicile et la diffusion des informations par la presse écrite. Dans une économie mondialisée, il n'est évidemment pas question de viser un mode de production autarcique, et l'industrie papetière française est fortement exportatrice (55 % de la production a été exportée en 2019). Mais la persistance d'un solde déficitaire de la balance commerciale des papiers et cartons, ainsi que le recul de la production en 2019 (-7%), traduisent une contraction de la base industrielle papetière française, et donc une plus forte dépendance aux importations, ainsi que la destruction de richesse et d'emplois. Les pages ci-après présentent quelques-uns des leviers permettant des gains de compétitivité et l'inversion de cette tendance.

« Le matériau papier-carton s'inscrit résolument dans la fabrication des produits d'avenir : il est issu d'une ressource végétale renouvelable, le bois, se recycle facilement et est biodégradable. »

CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Accroître la production papetière en France, c'est aussi clairement un moyen de favoriser la transition écologique. La France est en effet un des pays où les exigences environnementales et sociales sont les plus élevées, et une production de papier et carton locale s'en trouve presque toujours plus vertueuse qu'une importation. Par ailleurs, notre industrie papetière nationale y incarne un des modèles les plus avancés d'économie circulaire. Le matériau papier-carton s'inscrit résolument dans la fabrication des produits d'avenir : il est issu d'une ressource végétale renouvelable, le bois, se recycle facilement et est biodégradable. Plusieurs paragraphes de ce rapport sont consacrés à la manière dont des lois récentes (comme par exemple celle sur l'économie circulaire) prennent en compte ces aspects.

DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

Durant le pic de la crise sanitaire, les entreprises papetières ont pu conserver un niveau d'activité élevé de l'ordre de 90 %, grâce à une implication forte de tous leurs salariés et à la mise en place de nombreuses mesures permettant d'assurer leur sécurité. Elles ont pu ainsi, avec les écosystèmes qui gravitent autour de leurs sites, soutenir l'économie des territoires où elles sont profondément ancrées.

Les chefs d'entreprises ont tous conscience de l'importance de ce capital humain, et les mois passés ont également été l'occasion de développer des actions pour renforcer l'attractivité de notre industrie, et pour mettre en place de nouveaux outils de formation.

Plus que jamais, le papier bimillénaire est là pour continuer à se renouveler et nous accompagner dans les transformations sociétales, économiques et environnementales au-delà des crises que nous traversons.

L'industrie papetière en France

UNE INDUSTRIE PRODUISANT UN MATÉRIAU RENOUVELABLE, RECYCLABLE, ET UTILISÉ DANS DE NOMBREUX USAGES

Toutes les entreprises papetières ont comme point commun de produire un matériau constitué d'un entrelac de fibres de celluloses. Ce matériau, le papier, encore dénommé « carton » lorsqu'il est suffisamment rigide (sa masse dépasse alors les 224 g/m²), a comme caractéristique de provenir d'une ressource renouvelable (le bois) et d'être facilement recyclable pour la majorité de ses usages. Les produits fabriqués par les papeteries (bobines ou feuilles de papier, plaques de cartons) se situent à l'amont de la filière. Bobines et feuilles sont ensuite utilisées par différentes industries de la transformation du papier et du carton, et aboutissent à différents types de produits :



Les papiers et cartons d'emballage

- Papiers pour ondulé (caisses en cartons, plateaux pour fruits et légumes...)
- Papiers pour emballages souples (sachets pour boulangerie, sacs pour boutiques, sacs de ciment...)
- Cartons plats (étuis pour bouteilles, boîtes à médicaments...)



Les papiers à usages graphiques

- Papiers de presse (magazines, journaux, catalogues...)
- Papiers d'impression et d'écriture (ramettes de papier, livres, cahiers, notices de médicaments, plaquettes publicitaires...)





Les papiers industriels et spéciaux

 Papier pour masques chirurgicaux, papier pour abrasifs, papier pour étiquettes, billets de banque, facturettes de carte bancaire, papiers peints, papier mousseline...



Les papiers d'hygiène

 Mouchoirs, papier toilette, essuie-mains, serviettes de table...





Notons également que certaines entreprises fabriquent de la pâte de cellulose. Cette pâte est utilisée pour la fabrication de nombreux papiers. Toutefois, lorsqu'elle a des propriétés particulières, elle entre dans la fabrication de différents composés (vernis, colles, explosifs, aliments).



Trois bobines produites à partir d'une bobine-mère (atelier de découpe).

UNE INDUSTRIE DE PROCESS, CAPITALISTIQUE ET TRÈS INTERNATIONALISÉE

L'industrie papetière est une industrie dite « de process », ce qui désigne une activité de transformation de la matière.

Comme beaucoup d'industries de process (sidérurgie, chimie...), le secteur papetier est capitalistique, et donc caractérisé par des équipements industriels dont le coût d'acquisition est élevé par rapport au chiffre d'affaires. L'obligation d'immobiliser des volumes de capitaux importants est liée à la complexité de fabrication du papier (il y a par exemple plus de capteurs sur une machine à papier que sur un avion de ligne) ainsi qu'à l'application d'une règle d'économie d'échelle (le coût de revient à la tonne est inversement proportionnel à la taille de la machine). Le niveau élevé des capitaux engagés implique que la durée de vie des machines est nécessairement longue (les machines à papier qui entrent en production en 2020 seront régulièrement modernisées, mais sans doute encore en fonctionnement en 2050).

Ces besoins en capitaux et la mise en application des règles d'économie d'échelle ont également conduit, au niveau européen, à un mouvement de concentration (diminution du nombre des usines, mais augmentation de leur taille). Ce mouvement s'est doublé d'une internationalisation du capital (85 % de la capacité de production papetière française est détenue par des groupes dont le siège est à l'étranger) et des échanges (55 % de la production papetière française est exportée).

L'INDUSTRIE EN CHIFFRES





74

84

entreprises

usines



128

machines à papier



10 949

salariés



5,4 Mds€

CA de l'ensemble du secteur (papier, carton, pâte marchande)

COPACEL : acteur majeur au service de l'industrie papetière française

COPACEL (L'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est l'organisation professionnelle représentant les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL regroupe 74 entreprises, ou encore 84 usines, représentant la quasi-totalité de la capacité papetière.

GOUVERNANCE

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est la structure rassemblant l'ensemble des entreprises membres de COPACEL. Elle fixe les orientations stratégiques, évalue la réalisation de la feuille de route, et se prononce sur les questions statutaires ainsi que sur celles relatives au budget.

Conseil d'Administration

COPACEL est administrée par un Conseil composé de **20 entreprises membres**, chargé de fixer les orientations stratégiques, et qui assure une représentation équilibrée des différentes sortes de pâtes, papiers et cartons:

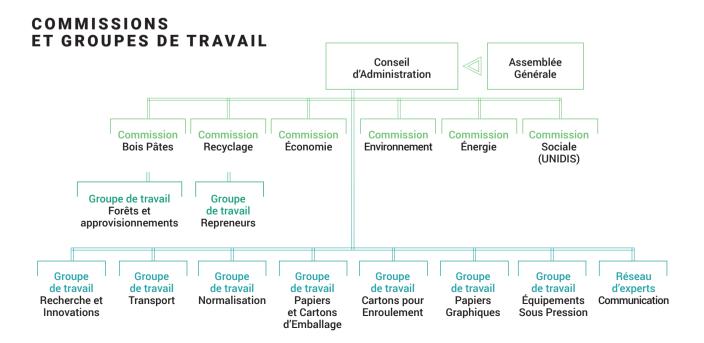
- Ahlstrom-Munksjö
- Blue Paper
- Cenpa
- Corenso
- DS Smith
- Fibre Excellence
- Gascogne
- Gemdoubs
- International Paper SA
- Kimberly Clark

- MP Hygiène
- NorPaper
- Norske Skog Golbey
- Papeteries de Clairefontaine
- Papeteries de Vizille
- R.D.M. France S.A.S.
- Rayonier Advanced Materials
- SAICA
- Smurfit Kappa
- WEPA France



L'ÉQUIPE PERMANENTE

de COPACEL est composée de 12 salariés, relais quotidiens des adhérents, chargés notamment de l'animation des commissions et des groupes de travail, ainsi que de la coordination des actions communes visant à promouvoir la filière.



5 MISSIONS PRINCIPALES



Représenter
et promouvoir
l'industrie papetière
vis-à-vis des tiers
et des pouvoirs publics
(ministères, Parlement...),
seule ou au travers
d'autres organisations
professionnelles (CEPI,
MEDEF, France Industrie...),
afin de permettre
l'amélioration
de sa compétitivité
et le développement
de ses marchés.



Accompagner ses adhérents

en leur apportant une large palette de services (veille réglementaire, diffusion d'informations, statistiques...).



l'image de l'industrie



à l'attractivité de la filière,



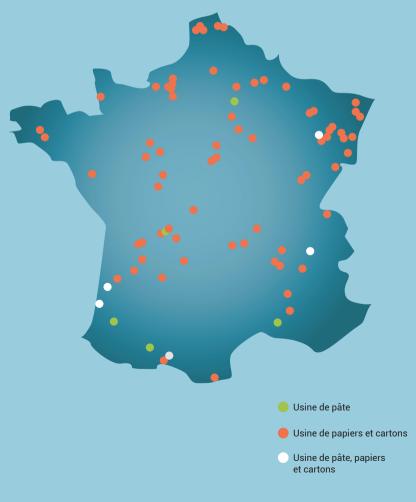
Favoriser les échanges de bonnes pratiques

IMPLANTATIONS TERRITORIALES

Les entreprises papetières membres de COPACEL sont implantées dans toutes les régions. Les usines du secteur papier-carton sont ainsi, au-delà de leur fonction de production, des acteurs économiques locaux importants, en prise avec les réalités liées à leurs territoires.

Une action conduite en liaison avec d'autres structures du monde économique

Afin de pouvoir exprimer ses positions vis-àvis des institutions de l'Union européenne, COPACEL est membre de la Confédération Européenne de l'Industrie papetière (CEPI). En France, COPACEL est adhérent du MEDEF et de France Industrie, la structure regroupant les principales fédérations industrielles. L'implication au sein de la filière papier-carton est réalisée au travers du Mouvement de l'Intersecteur Papier-Carton (MIP).



Une année en actions!

Janvier

Publication au JOCE

du rèalement européen relatif à l'Ecolabel.



Février

REINVEST 2050:

Publication d'une note commune COPACEL/ **FEDEREC**

2ème appel à projets CSR de l'Ademe:



Mars

Semaine de l'Industrie (18-24 mars):

10 entreprises papetières ont organisé des visites de leurs sites et ainsi fait découvrir leurs métiers et activités, notamment à un public de jeunes.

Philippe d'Adhémar,

dirigeant d'International Paper France, devient le nouveau Président de COPACEL.

COPACEL rassemble 30 iournalistes lors de sa conférence de presse annuelle :

lors de ce petit-déjeuner presse organisé au Pavillon Ledoyen, COPACEL a présenté le bilan économique 2018 et les perspectives pour 2019 du secteur papier-carton sur l'ensemble de ses marchés.



Avril

Publication de l'étude Pipame « Industrie du Futur dans les secteurs de la chimie et du papiercarton: amélioration des outils de production et apport du numérique » :

cette étude, réalisée par E&Y, à la demande de COPACEL, France Chimie et la Direction Générale des entreprises, décrit notamment les apports de « l'analytics industriel », du « Manufacturina Execution System (MES) », de l'automatisation des activités logistiques, et la production de nanocellulose.









Mai

Réponse de COPACEL à la consultation publique

de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) sur la réforme de la « compensation stockage gaz».



Juillet

Partenariat COPACEL et RECYGO:

COPACEL et RECYGO, filiale de La Poste et de SUEZ, signent le 11 juillet un partenariat pour le développement de la collecte et du recyclage des papiers de bureau.



Septembre

Audition de COPACEL par des parlementaires

dans le cadre du Projet de loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire.

Octobre

Participation de COPACEL

à l'émission La Quotidienne sur France 5 dédiée aux papiers-cartons.



Novembre



Création de 4Evergreen,

une alliance d'entreprises visant à favoriser l'utilisation du carton-papier en substitution du plastique.

Conférence organisée par COPACEL sur l'évolution des modes de consommation et leurs impacts sur les entreprises industrielles :

trois intervenants sont venus débattre à l'Aéro-club de France autour des thématiques suivantes : nouvelles attentes des consommateurs, perception des produits chimiques, impact du numérique sur le plan environnemental.



Décembre

2 sites papetiers sont lauréats du 5^{ème} appel d'offres destiné à soutenir le développement d'installations de cogénération à partir de biomasse.

Production, consommation et échanges internationaux de papiers et cartons

UN RECUL DE LA CONSOMMATION APPARENTE ET DE LA PRODUCTION DES PAPIERS ET CARTONS

La dégradation du contexte économique s'est accompagnée, en 2019, d'un recul de la consommation apparente en France de papiers et cartons (8,5 millions de tonnes sur l'année 2019 soit 3 % de moins qu'en 2018). Avec 7,3 Mt, le volume des papiers et cartons produit en 2019 est sensiblement inférieur à 2018 (-7,0 %), suite à une importante réduction de capacités de production. En valeur, le chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur (papier, carton et pâte marchande) s'est déprécié de 12,8 %, pour atteindre 5,4 milliards d'euros, ceci en raison de la diminution du prix de vente de la plupart des familles de papiers et cartons.

En ce qui concerne la pâte à papier (marchande et intégrée), le volume produit en 2019 est supérieur à celui de 2018 (+0,8 % soit 1,63 Mt). Lors de l'année 2019, les entreprises productrices de pâte ont en effet constaté moins d'incidents et jours d'arrêts ayant affecté la production.

Ce constat général s'explique par des causes différentes selon les sortes de papiers et cartons. La production des papiers à usages graphiques a accentué son repli en 2019 (-22,6 % à comparer à -5,1 % en 2017), en raison principalement de l'arrêt en 2019 de deux unités de production (dont une a été reprise par un nouvel investisseur, mais pour produire uniquement des papiers d'hygiène) et de l'arrêt d'une machine à papier sur un site de forte capacité.

La production des papiers et cartons d'emballage s'est légèrement contractée en 2019 (-0,6 %), en raison de différents arrêts techniques, et dans une certaine mesure, de la fermeture d'un site de petite capacité produisant du carton plat fin 2018. Le démarrage en mai d'un nouveau site, qui est progressivement monté en puissance, n'a donc pas compensé ces arrêts temporaires ou définitifs.

La production des papiers d'hygiène voit son volume diminuer en 2019 (-3,4 %) par rapport à 2018, suite à des arrêts de production, consécutifs notamment à une cession d'actifs.

L'évolution de la production française de papiers et cartons se situe en dessous de la moyenne européenne (-3 % en 2019 par rapport à 2018). Cette moindre décrue au niveau européen est le résultat d'une production soutenue dans le secteur de l'emballage, amplifiée, dans certains pays, par l'installation de nouvelles capacités de production.



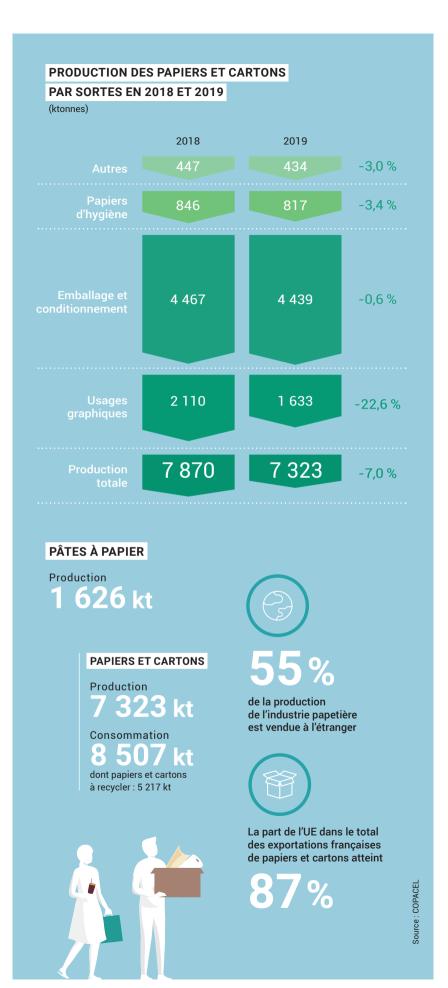
Vue partielle d'une machine à papier.

LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE S'EST ACCENTUÉ

En 2019, l'offre nationale a baissé plus rapidement que la consommation de papiers et cartons, ce qui a conduit à une hausse des importations (+2,7 %), qui ont atteint 5,2 Mt. La structure des importations reste très semblable à celle des années passées. L'essentiel des importations françaises de papiers et cartons provient des membres de l'UE (plus de 97 %). Les principaux pays exportateurs vers la France sont l'Allemagne (29 %), la Belgique (12 %), l'Italie (11 %) et l'Espagne (10 %).

Sous l'effet du recul de la production française, les exportations de la papeterie française ont décru en 2019 (-3,6 %). Comme les années précédentes, l'industrie papetière française reste très largement exportatrice (près de 55 % de la production est vendue à l'étranger). La part de l'UE dans le total des exportations françaises de papiers et cartons atteint 87 % en 2019. L'Allemagne reste le principal partenaire (25 %), suivie par l'Espagne (15 %) et l'Italie (12 %).

En 2019, avec un solde commercial de presque 1,2 Mt, la balance commerciale française demeure déficitaire et se creuse de manière marquée (+32 %) par rapport à 2018. Ce résultat est la conséquence d'un recul marqué de la production domestique, qui a mécaniquement favorisé les importations et réduit les exportations.



CONSOMMATION ET COÛT DES MATIÈRES PREMIÈRES

Des conditions d'approvisionnement en bois de trituration satisfaisantes, mais des incertitudes fortes pour les années à venir

Malgré plusieurs incidents techniques, les réceptions de bois des usines de pâte ont progressé de 4 % en 2019, le nombre de jours d'arrêts ayant été moins important qu'en 2018. Le tonnage de bois livré aux usines de pâte s'est ainsi élevé à 6,5 Mt, soit 4,8 Mt de rondins, et 1,7 Mt de Produits Connexes de Scieries (PCS).

Les conditions d'approvisionnement ont été dans l'ensemble bonnes en 2019, même si des écarts régionaux ont pu être constatés et si certaines évolutions structurelles sont problématiques. À l'échelle nationale, la mise sur le marché des bois ronds de trituration a été bonne au cours de l'année écoulée, et les conditions météorologiques favorables sur une large partie de l'année ont facilité l'exploitation forestière (le renforcement de la pluviométrie en fin d'année a cependant rendu plus difficile l'accès aux coupes). L'activité des scieries a été peu dynamique au cours de l'année et a même nettement fléchi au dernier trimestre, ce qui a eu comme conséquence de réduire l'offre de PCS.

Cette analyse d'ensemble doit être modulée par la prise en compte de situations régionales particulières, marquées tout à la fois par une tension forte en ce qui concerne l'approvisionnement en pin maritime dans le sud-ouest et par une offre pléthorique d'épicéa dans le nord-est.

Du fait de cette situation très contrastée, la hausse du prix du bois de trituration (+ 4 % en moyenne entre 2019 et 2018) masque des situations sensiblement différentes. La hausse très sensible des



La pâte à papier est constituée d'un entrelac de fibres de cellulose.

résineux rouges (influence du pin maritime), soit 6%, coïncide avec une quasi-stabilité sur la période (soit -0,5%) des résineux blancs. Ce prix, en baisse depuis le 2ème trimestre 2019, a continué à diminuer en 2020 du fait du recul des cours de l'épicéa. Les cours des bois de trituration feuillus, pour leur part, se sont enchéris de 3,3%.

Un marché mondial, dominé par la Chine, et caractérisé en 2019 par un repli des cours

En 2019, la demande mondiale de pâte a progressé de plus de 2 % par rapport à 2018, grâce à un très bon deuxième semestre. Cette progression est due exclusivement à la hausse de la demande chinoise et asiatique en général, tandis que dans les autres zones du monde, la demande était en repli, résultat de plusieurs facteurs dont la poursuite de contraction de la production des papiers graphiques aux États-Unis et en Europe de l'Ouest. Fin 2018 et début 2019,

le déséquilibre mondial entre l'offre et la demande de pâte a engendré une hausse significative des stocks des producteurs. Toutefois, à partir du début du troisième trimestre, le niveau des stocks de pâte des producteurs a commencé à baisser, suite aux nombreux arrêts de production entrepris depuis le début de l'année par les principales entreprises productrices de pâte.

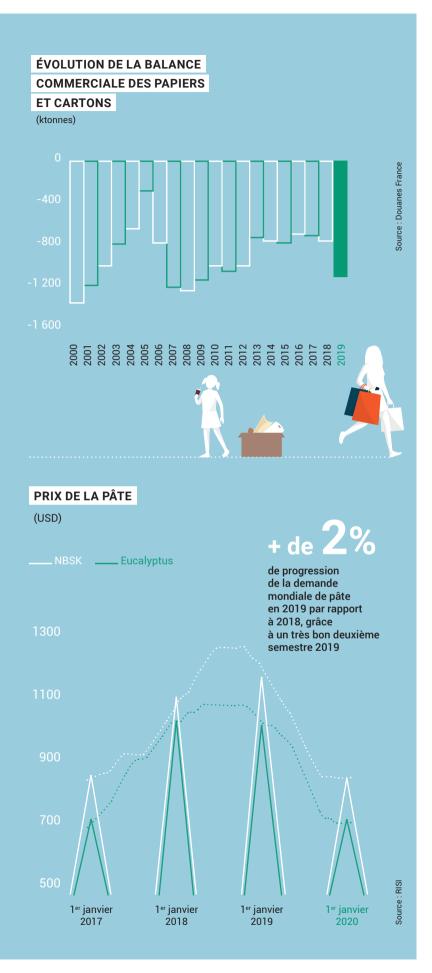
L'offre, quant à elle, est restée quasiment stable par rapport à 2018, l'année 2019 n'ayant pas connu d'importants incidents techniques comme une année auparavant. 2019 a été néanmoins marquée par des arrêts de production consécutifs aux efforts de limitation de la hausse des stocks ou, plus marginalement, à des facteurs météorologiques (inondations, incendies, difficultés d'exploitation forestière). De plus, les conversions d'usines de pâtes papetières vers les pâtes de spécialités (pâte fluff ou pâte à dissoudre) ont également contribué à réduire l'offre. Néanmoins, une grande partie de ces projets de conver-



sions sont construits avec la possibilité « d'allers-retours » entre pâte papetière et pâte de spécialité (usines « swing »). Après avoir atteint des niveaux historiquement élevés en 2018, les prix des principales sortes de pâtes ont commencé à baisser fin 2018 et, après 10 mois de baisse régulière, le marché européen de la pâte s'est détendu vers la fin de l'année 2019, de sorte que les prix des pâtes NBSK et d'eucalyptus se sont stabilisés en fin d'année au niveau de novembre. Ainsi, les cours de la fibre d'eucalyptus, tout comme ceux de la

pâte de fibres longues (NBSK), ont été en moyenne en 2019 (en USD) inférieurs de 20% à leur niveau de 2018 (après deux

années de hausses sensibles).





Enjeux majeurs de l'industrie papetière française

L'industrie papetière est un maillon important du tissu industriel français : elle s'inscrit comme un acteur national et territorial en prise avec les enjeux économiques, environnementaux, et sociétaux, pour lesquels elle apporte des solutions concrètes.

Produire et innover en France

Contribuer
à la transition
écologique
P.26

Développer le capital humain



Produire et innover en France, ce n'est pas uniquement fabriquer des biens indispensables à nos concitoyens. C'est également offrir des emplois et donc contribuer à l'équilibre social de la Nation, par le versement des salaires et la fiscalité. C'est enfin réduire la dépendance de notre pays par rapport à des tiers et le rendre plus souverain.



FORÊTS ET APPROVISIONNEMENT EN BOIS

La forêt produit des matériaux biosourcés et renouvelables

Le bois est une matière première renouvelable, car produite par un processus biologique (la photosynthèse). De manière schématique, les cellules constituant les feuilles des arbres utilisent l'énergie du soleil pour transformer le CO₂ atmosphérique en molécules telles que la cellulose ou la lignine. La cellulose est ainsi un polymère naturel, fabriqué par des végétaux à partir de l'énergie solaire! Cette molécule, qui est le principal constituant des papiers et cartons, fait donc

partie des rares matières renouvelables utilisées pour produire des produits manufacturés. Ce caractère biosourcé distingue les produits papetiers de la plupart des biens qui nous entourent, issus de ressources minières (métaux...) ou fossiles (pétrole, gaz). L'utilisation des molécules du bois s'inscrit ainsi dans un schéma de production à l'intersection entre la bioéconomie et l'économie-circulaire (les produits cellulosiques étant eux-mêmes recyclables).

Les forêts françaises, un modèle de gestion durable

Pour que le bois soit considéré comme renouvelable, il est nécessaire que la forêt dont il est issu soit géré en respectant certaines règles, appelées « critères de gestion durable ». Parmi ces critères figure celui de ne pas prélever plus de bois que ce qui est produit sur une année, ce qui est le cas en France. La récolte de bois, tous usages confondus, ne représente en effet qu'environ la moitié de l'accroissement annuel du volume de bois, ce qui met en évidence que la forêt française est largement sous-valorisée. Cet aspect volumique n'est qu'un des nombreux critères de aestion durable, car les forêts ont évidemment d'autres fonctions que cette dimension économique de production de bois. Un des défis qui se pose aux sylviculteurs et aux entreprises en charge de la récolte des bois est de trouver un point d'équilibre entre la fonction de production de bois d'une forêt, ses caractéristiques environnementales (biodiversité, préservation des sols...) et sa fonction « sociétale » (valeur paysagère, capacité à accueillir du public...).

Pour les aider, les sylviculteurs et les sociétés d'exploitation forestière peuvent compter, depuis plus de vingt ans sur l'existence des « systèmes de garantie de la gestion durable de la forêt ». Ces systèmes (PEFC, FSC), dans lesquels s'implique l'industrie papetière, en plus d'avoir ce rôle prescriptif, apportent une garantie aux consommateurs (grâce à des logos apposés sur des produits) sur le fait que leur consommation est durable.



La forêt française est largement sousvalorisée.



Chargement d'un poids-lourds avec des rondins de bois de trituration.

PAPIER ET CARTON À RECYCLER



Un marché perturbé en 2019

En 2019, la collecte apparente des Papiers et Cartons à Recycler (PCR), c'est-à-dire le tonnage de papiers et cartons collectés et triés en vue de leur recyclage, s'est élevée à 6,7 Mt de déchets papier carton, dont 5,2 Mt ont été utilisées par l'industrie papetière française. Cela correspond à une baisse de 3,4 % par rapport à l'année précédente, en ligne avec le recul de la production des papiers et cartons neufs. Le taux de recyclage des papiers et cartons en France s'est élevé à 79,2 %, valeur presque inchangée par rapport à 2018 et toujours très supérieure à la moyenne européenne.

En 2019, le marché des PCR a connu des perturbations issues de changement structurels dont les causes, si elles sont différentes pour les papiers et cartons d'emballage et des papiers graphiques, ont eu des conséquences similaires, à savoir une situation excédentaire de collecte par rapport aux capacités de recyclage françaises et européennes (qui ont particulièrement affecté les PCR issus des collectes municipales) et une baisse des prix.

En ce qui concerne les emballages fibreux, leur recyclage s'inscrit dans une boucle mondiale. De manière schématique, les biens de consommation produits en Chine sont importés en Europe avec leur emballage, que la Chine récupérait pour partie jusqu'en août 2017, date où ce pays a décidé de réduire drastiquement ses importations de matières à recycler (dont les papiers-cartons). La baisse des prix des PCR provient donc en premier lieu de la fermeture des frontières chinoises à certains déchets de papiers et cartons. Presque 3 ans après cette décision, l'excédent structurel de collecte se fait pleinement sentir en 2019, et les capacités de recyclage installées en Europe ont fait face à une offre dépassant leur besoin.

Pour les papiers graphiques, la situation provient de la baisse structurelle de la consommation de papier, elle-même consécutive au développement croissant des technologies numériques. Pour faire face à ce repli de la consommation des papiers graphiques, les entreprises papetières en Europe sont amenées à procéder périodiquement à des réductions de capacités de production, ce qui se traduit par des fermetures d'usines, des arrêts de machines à papier, ou des conversions de sites vers d'autres sortes (papier d'emballage, papiers de spécialité). Ces arrêts ou conversion conduisent à une réduction de la consommation des déchets de papiers graphiques à recycler par les papeteries, de sorte que les marchés des PCR deviennent excédentaires pour les sortes correspondantes. L'année 2019 a ainsi été le témoin de l'arrêt de trois sites d'Arjowiggins, ceci après une



En 2019, le taux de recyclage des papiers et cartons en France s'est élevé à

79,2%



Manutention d'une balle de cartons à recycler.

période d'activité réduite, ce qui a limité fortement la consommation des sortes supérieures de PCR. UPM a également annoncé en septembre 2019 son intention de céder ou fermer son site de Chapelle Darblay, ce qui a affecté le marché des journaux et magazines usagés (1.11) en fin d'année.

En conséquence, pour la plupart des sortes, les prix des PCR ont été en 2019 et en moyenne annuelle, inférieurs à ceux de 2018. Le recul des cours a été plus important pour les sortes « emballages ». Ainsi, à titre d'exemple, par rapport au niveau moyen de 2018, le prix des caisses en carton ondulé (1.05) a baissé de 27 % en 2019. Pour les papiers graphiques triés pour désencrage (1.11, notamment issus de la collecte sélective ménagère), la baisse des cours a été de 15 %. Pour ce qui concerne les autres sortes, et notamment les sortes supérieures (utilisées dans les secteurs graphiques, de l'hygiène, et pour certaines applications de l'emballage), la tendance baissière a été plus limitée. Elle n'a ainsi été que de -3 % en moyenne pour les papiers de bureau (2.05/2.06) et les rognures blanches (3.17). Pour les papetiers recycleurs, cette baisse des prix a permis de corriger des hausses régulières observées depuis plus de 10 ans. Les faibles niveaux de prix atteints pour certaines sortes début 2020 préoccupent cependant l'industrie papetière, qui craint une fragilisation financière de ses fournisseurs, qui constituent un maillon indispensable de ses approvisionnements en PCR.

La crise du Covid a inversé la tendance pendant plusieurs mois début 2020, permettant aux centres de tri de résorber les stocks antérieurs à la crise sanitaire. La situation d'excédent structurel antérieure à mars 2020 devrait cependant se rétablir avec la reprise des activités économiques.

La qualité, une préoccupation pour notre industrie

La production de papier recyclé répond à des exigences de qualité fortes, pour garantir que le matériau recyclé répondra à toutes les exigences attendues pour l'usage final qui en sera fait. Qu'il s'agisse d'emballage ou de papiers graphiques, des caractéristiques techniques de résistance



Les papiers à recycler sont introduits dans un pulpeur, qui sépare les contaminants et les fibres de cellulose.

mécanique, de machinabilité et le cas échéant de sécurité sanitaire, ne peuvent faire l'objet d'aucune concession. Cette exigence de qualité se répercute en amont du papetier, sous la forme de spécifications de qualité pour les PCR, définies au niveau européen au début des années 2000. En particulier dans le secteur graphique, les papetiers ont pourtant constaté une dégradation de la qualité régulière au fur et à mesure des années.

Pour la première fois en 2019, Citeo a intégré les sortes graphiques dans son observatoire de la qualité, confirmant le constat établi par les papetiers recycleurs des journaux, magazines et prospectus issus de la collecte municipale. Les papetiers ont également identifié une dégradation de la qualité des sortes supérieures, jusque-là relativement épargnées et que l'on peut probablement lier à l'excédent de collecte qui s'est accentué au long de l'année 2019. Pour remédier à cette dérive, dont les impacts sont tant industriels ou économiques qu'environnementaux (en augmentant les quantités de résidus de recyclage devant être éliminés), COPACEL a travaillé avec Citeo afin qu'un plan d'action de la qualité soit mis en place, en accentuant les contrôles sur la qualité des PCR issus des centres de tri (pour que ceux signalés comme les plus problématiques soient accompagnés) et en envisageant la préparation de guides de bonnes pratiques à destination des collectivités et opérateurs de tri.

COPACEL PUBLIE UNE POSITION SUR LA SÉCURITÉ DES BALLES

Après plusieurs mois de travaux, de consultations d'experts et d'échanges avec ses partenaires de la récupération et de la grande distribution, COPACEL a publié conjointement avec la Fédération Nationale des Entreprises de Recyclage (FEDEREC) une position spécifiant les précautions à prendre pour la préparation, le conditionnement, le chargement et le transport des balles de Papiers et Cartons à Recycler. Cette publication, dont les dispositions sont effectives à compter du 1er janvier 2020, permettra au secteur de disposer d'un cadre pour une récupération et un recyclage des cartons et papiers toujours plus performant du toujours plus performant en matière de sécurité des salariés.

RECHERCHE ET INNOVATION

Le matériau cellulosique, qu'il prenne la forme de papier ou de carton, peut paraître à certains « traditionnel » et « basique », alors qu'il a en réalité des applications sans cesse renouvelées et que sa production nécessite des technologies de pointe. Le développement de nouveaux produits et l'amélioration des procédés sont donc les deux axes sur lesquels se concentrent les efforts de recherche et développement des entreprises papetières.

Le développement de nouveaux produits permet de valoriser toutes les potentialités de la cellulose

Un mouvement puissant, initié par les consommateurs et amplifié par le législateur, vise à remplacer, chaque fois que cela est possible, des produits à usage unique pétrosourcés (plastiques), par des matériaux biosourcés, ceci afin de limiter leurs impacts négatifs (utilisation d'une ressource non renouvelable, accumulation dans les milieux naturels en cas d'abandon). Ce mouvement de bascule implique un important effort de R&D, ceci afin que les fonctionnalités des nouveaux produits cellulosiques soient les mêmes que les matériaux substitués. L'objectif est ainsi par exemple de donner aux papiers et cartons des propriétés barrières (à l'eau, au gaz, aux contaminants). Ce type de recherche doit permettre la fabrication de gobelets composés uniquement de cellulose (et ainsi éviter le pelliculage encore actuellement nécessaire). Une autre voie de recherche est la fabrication de films transparents, que l'on peut obtenir à partir de micro fibrilles de cellulose (MFC). La conception de papiers et cartons étirables et/ou déformables est également une voie prometteuse pour les applications liées à l'emballage. Dans un domaine différent, des travaux sont en cours afin de conférer aux fibres des super capacités d'absorption, dont les applications sont nombreuses dans le secteur des articles d'hygiène.



Les papeteries s'inscrivent dans la logique de l'usine du futur

Le terme d'industrie du futur désigne, dans le cas de la papeterie, une réalité très concrète. Il s'agit pour les entreprises de mettre en œuvre des technologies numériques de pointe, comme par exemple celles permettant d'analyser la très grande masse des données provenant des capteurs (Big data et data mining), ceci afin de piloter de manière optimisée les procédés industriels ou d'identifier les causes de dysfonctionnement. La centralisation des données, que rend possible l'internet des objets (Internet of Things) couplée aux outils d'intelligence



La cellulose a des applications sans cesse renouvelées et sa production nécessite un important effort de R&D afin de répondre aux attentes sociétales. artificielle, permet ainsi de mettre en évidence des corrélations multifactorielles ou d'effectuer de manière optimisée des opérations de maintenance (changer une pièce ni trop tôt, ni trop tard). Le développement de « jumeaux numériques », permettant de simuler le fonctionnement d'un site industriel, font également partie de la « panoplie » des outils mis en œuvre. Ils rendent possible une amélioration simultanée de la production (tonnage, qualité) et de la frugalité de l'usine (réduction de la consommation d'eau et d'énergie...).

COPACEL participe au pilotage des centres techniques industriels liés à la Profession papetière

Les travaux de R&D sont effectués très largement par les entreprises elles-mêmes (en liaison avec des fournisseurs, des structures universitaires...), dans la mesure où le développement d'un nouveau produit ou l'amélioration d'un procédé sont des éléments de différenciation importants, permettant une amélioration de la compétitivité. La nécessaire confidentialité de ces travaux n'exclut cependant pas une approche collaborative pour les actions les plus « amont », qui sans être de la recherche

fondamentale, sont encore éloignées d'une mise en œuvre en grandeur réelle (que ce soit la phase de commercialisation pour un produit, ou le développement d'un nouveau procédé). L'intérêt de ce type d'approche est de mutualiser les coûts et de répartir le risque, s'il apparaissait qu'une voie ne débouche pas. Pour l'industrie papetière, c'est le rôle des centres techniques industriels que sont le CTP et l'institut technologique FCBA de réaliser ces travaux de recherche collaborative, ce qui justifie que COPACEL participe à leur gouvernance et aux décisions sur leurs orientations.



Vue partielle d'une machine à papier (sécherie).

POLITIQUE PRODUITS



Contact alimentaire et matériau papier-carton

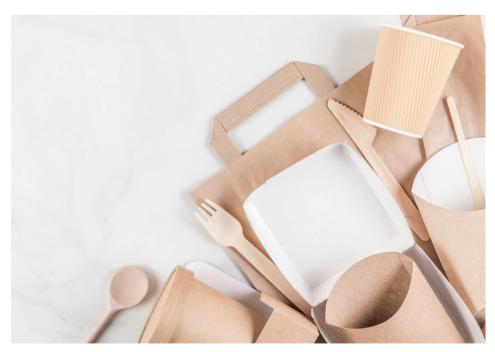
Reconnaissance du Guide européen de bonnes pratiques par le CEN

Les associations de consommateurs apportent de manière justifiée une attention forte à la migration éventuelle de substances issues des matériaux d'emballage vers les aliments. En l'absence de réglementation harmonisée au niveau européen, la Profession, appuyée en France par le Club MCAS, a souhaité définir des recommandations dans ce domaine. Après plusieurs années de travail technique. CEPI et les différentes fédérations européennes de la transformation des papiers et cartons ont finalisé, fin 2018, un quide relatif au contact alimentaire. Ce document fournit un ensemble de lignes directrices permettant de satisfaire aux normes de sécurité les plus élevées pour toutes les utilisations de papiers et cartons en contact avec les aliments. En 2019, ce guide a fait l'objet d'une large diffusion et d'une reconnaissance par le Comité Européen de Normalisation (CEN) en juillet (CWA 17433:2019).

Nouvelle prescriptions nationales pour les matériaux papier-carton au contact des aliments

Chaque État membre élabore ses propres règles de vérification de l'aptitude des matériaux au contact alimentaire. En France, ces règles sont définies par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes), qui a mis à jour, en janvier 2019, la fiche relative à l'aptitude au contact alimentaire des matériaux papier-carton.

Certains seuils sont jugés inappropriés par la Profession car la précision des équipements de laboratoires actuels ne permet pas toujours de mesurer les faibles concentrations requises. En attendant un accord de toutes les parties prenantes sur le contenu de cette fiche, le Club MCAS travaille à l'élaboration d'un document sectoriel unique, document qui pourra être remis aux clients demandant un certificat de conformité. La Profession continue ses démarches auprès de la Commission européenne en faveur d'une règlementation européenne harmonisée.



Les produits bio-sourcés se substituent de manière croissante à leurs homologues pétro-sourcés.

En 2019, la filière graphique publie son premier observatoire socio-économique

En 2019, différents projets concernant l'usage du papier graphique ont amené les acteurs de la filière à mettre en place un observatoire socio-économique. COPACEL a contribué à l'animation de ce travail, qui a permis de publier, sous l'égide de Culture Papier, une étude établissant la contribution de cette filière à la richesse nationale.

Pour la première fois, des chiffres consolidés permettent ainsi de montrer que la filière représente plus de 310 000 emplois, souvent implantés dans les territoires et une contribution à hauteur de près de 17 milliards d'euros au PIB du pays. Pour certains usages particuliers, comme l'imprimé publicitaire, ces emplois sont également des emplois peu qualifiés permettant l'insertion d'une population défavorisée.

Cet observatoire montre l'utilité sociale du papier et de l'imprimé, par contraste avec le secteur de la communication digitale, peu intensif en emplois, concentré entre les mains de quelques grands acteurs dont la contribution à l'économie française est proportionnellement faible.





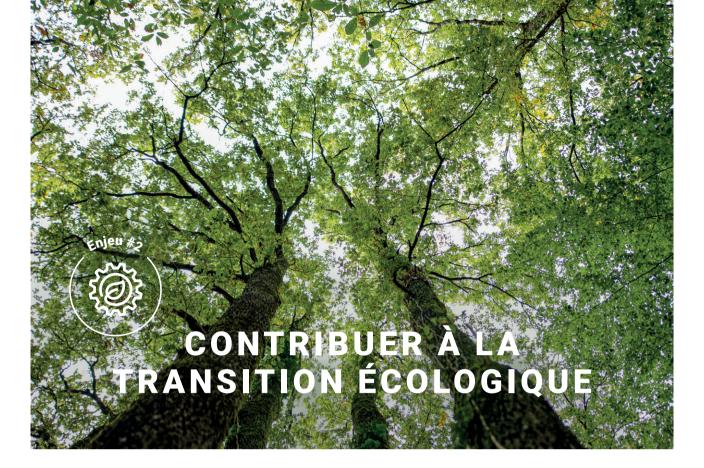
Le taux de recyclage du papier graphique dans le cadre de la filière REP des papiers graphiques s'établit à 57%, et à plus de

75% pour l'ensemble de la filière.

COPACEL poursuit sa coopération avec Two Sides

Copacel assure l'animation des activités de Two Sides en France, consacrées à la promotion de la performance environnementale du papier et de l'imprimé. L'année 2019 a notamment vu la publication d'une étude de perception et de préférences du consommateur concernant le support imprimé, confirmant sa volonté d'avoir le choix et de ne pas subir les décisions des entreprises en faveur d'une communication digitale imposée. Two Sides a également poursuivi son action visant à dialoguer avec les entreprises formulant des allégations environnementales infondées sur le papier et l'environnement.

Bien souvent, ces allégations reposent sur des idées reçues à propos du papier et les entreprises concernées qui en ont pris conscience ont bien volontiers corrigé leurs messages. Un cas particulier a fait l'objet d'une plainte au Jury de déontologie de la publicité – lequel a de nouveau donné raison à Two Sides en mai 2019, après un premier avis favorable publié en 2018. Le jury a notamment spécifié que les allégations associant la production de papier et la coupe d'arbres étaient infondées.



À l'échelle européenne, le Pacte Vert (« Green Deal »), constitue la feuille de route par laquelle la Commission européenne souhaite promouvoir une croissance économique plus durable. Ce pacte a ainsi pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, de favoriser l'utilisation efficace des ressources en développant l'économie circulaire, ou encore de préserver la biodiversité. En France, des outils de politique publique allant dans le même sens ont également été définis (décret sur la Stratégie Nationale Bas-Carbone, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). C'est dans cet environnement législatif que s'est inscrite en 2019 l'action de COPACEL.

ENVIRONNEMENT/ RÉGLEMENTAIRE

Des progrès environnementaux significatifs et une nouvelle réglementation sectorielle en préparation

Depuis l'adoption en 2010 de la directive européenne sur les émissions industrielles, les valeurs limite de rejet dans l'air et dans l'eau des sites industriels sont déterminées par des documents sectoriels (BREF) s'appliquant de la même manière à tous les États membres. Le document spécifique à l'industrie papetière, le « BREF papetier », publié en septembre 2014, définit ainsi les standards de performance.

En plus de mentionner les valeurs limites de rejet, ce BREF impose une révision des arrêtés d'autorisation d'exploiter des sites papetiers dans les quatre ans suivant sa date de publication. Cette importance de la réglementation communautaire a comme conséquence de ne plus rendre applicable certains textes français, comme par exemple l'arrêté papetier du 3 avril 2000. Le ministère de la transition écologique a donc entrepris en 2019 de rédiger un nouvel arrêté sectoriel, afin de le rendre compatible avec les prescriptions du BREF, et de renforcer les mesures relatives à la prévention des accidents et des pollutions.

Afin d'apporter une expertise technique, COPACEL a organisé des visites avec des représentants de l'administration et participé à de nombreuses réunions sur les prescriptions qui figureront dans cet arrêté.



Ces évolutions réglementaires ont pris en compte les progrès déjà accomplis par le secteur papetier dans le domaine de la protection de l'environnement :

- Par la fermeture des circuits et l'optimisation des procédés, les prélèvements d'eau par tonne produite ont diminué de 50 % entre 1990 et aujourd'hui. Sur la même période, les progrès réalisés dans le traitement des eaux ont permis de réduire les rejets spécifiques de matières organiques (DCO) de plus de 70 %.
- Les mesures visant à réduire les émissions soufrées (utilisation accrue de la biomasse ou du gaz naturel et incinération des gaz malodorants sur les usines de pâte chimique) ont permis de réduire les émissions de dioxyde de soufre, par tonne produite, de plus de 80 % entre 1990 et aujourd'hui. Sur la même période, par tonne de produit, les émissions d'oxydes d'azote ont diminué de plus de 30 %.

Mise à jour des guides sectoriels relatifs aux équipements sous pression

Afin de prévenir les risques d'explosion, les Équipements Sous Pression (ESP) font l'objet d'une réglementation particulière. Ainsi, l'arrêté du 20 novembre 2017 définit leurs conditions générales d'installation et d'exploitation. Cet arrêté, qui transpose en droit français une directive européenne de 2014, précise les modalités de mise en service de certains ESP ou encore leurs conditions d'inspection.

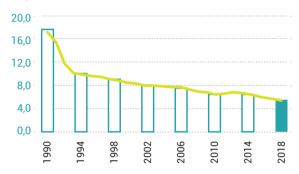
PRÉLÈVEMENTS D'EAU

(m³/t pâte et papier) base 100 - 1990



DCO

(kg/t pâte et papier)



LA PRODUCTION DE PÂTE ET DE PAPIER-CARTON

nécessite l'utilisation d'eau à de nombreux stades du procédé industriel. Au cours du processus de production, l'eau se charge en matières en suspension et en matières organiques qui proviennent du bois et des Papiers et Cartons à Recycler. Ces eaux sont recirculées et réutilisées autant que possible au sein des procédés. Celles qui, pour des raisons qualitatives, ne peuvent plus être réutilisées, sont épurées puis restituées au milieu naturel.



Les eaux issues des procédés papetiers sont traitées dans des stations d'épuration.

Cette directive impose notamment de procéder à certaines modifications des guides sectoriels. Ce texte a ainsi conduit COPACEL à réviser, en 2019, les deux guides qui permettent à certains sites papetiers d'adapter les modalités d'inspection et de requalification de leurs ESP: le guide applicable à certains cylindres utilisés pour sécher les papiers ou modifier ses propriétés de surface (Yankee et frictionneurs) et le guide relatif aux plans d'inspection des sites dotés d'un Service d'Inspection Reconnu (SIR).

Ces guides ont été mis à jour grâce à la forte implication des membres de la commission ESP de COPACEL. Ils ont été soumis à l'avis de la Sous-Commission Permanente des Appareils à Pression, condition préalable à leur reconnaissance par le ministère de la transition écologique. Le guide relatif aux Yankee et frictionneur a été validé et reconnu par l'administration en janvier 2020.

ÉNERGIE

La politique climat de l'UE prend en compte le risque de délocalisation de l'industrie papetière

En matière de lutte contre le changement climatique, le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS en anglais) revient à faire payer les entreprises industrielles pour leurs émissions, de CO₂. Ce mécanisme de « marché du carbone » a ceci de vertueux qu'il incite les entreprises à réduire leurs émissions, notamment en réalisant des investissements en matière d'efficacité énergétique, ou en ayant recours à des combustibles (biomasse) ne contribuant pas au changement climatique. Il comporte cependant un effet pervers. Si, pour une industrie donnée, le « prix du carbone » au sein de l'union européenne (UE) est trop élevé, les biens produits seront plus onéreux que ceux fabriqués dans les pays où il n'existe pas de contrainte carbone, ce qui incitera alors à une délocalisation des entreprises vers les pays à « bas coût du carbone ».

Afin d'éviter cet effet pervers, qui conduit à des destructions d'emplois, mais également en général à une hausse des émissions de CO2 (car les pays d'accueil sont moins performants que l'UE en matière de lutte contre le changement climatique, d'où le nom de « fuite de carbone » de ce type de délocalisation), le système ETS prévoit à juste titre de moduler le coût du carbone. Les secteurs « à risque de fuite de carbone » ont ainsi un coût moyen du CO2 plus faible que d'autres secteurs n'étant pas soumis à la concurrence internationale (par exemple la production d'électricité...). Bien que, depuis la mise en place du mécanisme ETS, l'industrie papetière soit reconnue comme étant un secteur exposé au risque de « fuite de carbone », rien n'était défini pour la période 2021/2030. En effet, la liste de ces secteurs est révisée périodiquement et c'est en 2019 qu'une analyse approfondie a été effectuée par la Commission européenne et les États Membres.



Vue partielle d'une unité de pâte chimique. La valorisation énergétique de la biomasse permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

COPACEL a aidé les entreprises papetières à continuer de bénéficier de mesures protectrices contre les risques de délocalisation.

L'effet pervers du système ETS existe également de manière indirecte lorsque le surcoût porte non plus sur les quotas de CO_2 mais sur l'électricité consommée par les sites (le prix du MWh est en effet majoré du fait de l'inclusion de la valeur du carbone émis pour produire cette énergie). Afin de corriger cet effet, le système ETS prévoit un mécanisme de « compensation des coûts indirects », qui s'applique à une large part de l'industrie papetière depuis 2016.

À l'occasion de la révision du système ETS, COPACEL a milité pour que ce mécanisme de compensation soit amélioré sur certains points.



44%

L'amélioration de l'efficacité énergétique et la substitution de combustibles fossiles par de la biomasse ont permis de réduire les émissions de CO₂ de 44 % entre 2005 et 2019.

La notion « d'empreinte carbone » prend de manière justifiée une importance croissante

Après de nombreuses consultations, le ministère de la transition écologique et solidaire a rendu public la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur la période 2019-2033, avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Au-delà de la réduction des émissions nationales, elle vise également à réduire l'empreinte carbone des Français, grâce à un « mécanisme d'inclusion carbone » aux frontières de l'Europe.

La réduction des émissions de CO₂ sur le territoire national est un objectif justifié, mais la finalité des politiques publiques devrait davantage être la baisse des émissions consécutives aux consommations de biens et services par les Français. En effet, fermer des usines en France, mais importer les produits fabriqués à l'étranger a comme résultat de donner facialement une impression de bonne performance environnementale, mais dégrade en réalité l'empreinte de notre pays. Afin de quantifier cet effet, COPACEL, en collaboration avec plusieurs fédérations professionnelles, a confié à un consultant la mission de mener une étude fondée sur des exemples concrets. Les résultats de cette étude, devraient démontrer que réindustrialiser l'économie française est un enjeu climatique majeur.

Les perspectives prometteuses de la « chaleur décarbonée »

Afin de satisfaire ses besoins en chaleur, l'industrie papetière a mis en œuvre depuis de nombreuses années des solutions pas ou peu émettrices de CO₂. Ainsi, la biomasse est largement utilisée (représentant 60 % de la production de chaleur) et les chaudières au charbon ou au fioul ont été remplacées par des installations au gaz.

Début 2019, COPACEL s'est associée à plusieurs fédérations professionnelles pour réaliser une étude visant à développer la production de chaleur « décarbonée » et compétitive en France.

Cette étude a mis en évidence la complexité d'une décarbonation rapide et intégrale des secteurs industriels soumis à fuite de carbone, en raison du caractère très compétitif et de la facilité d'exploitation des chaudières à gaz. Elle formule toutefois plusieurs recommandations, comme la mise en œuvre d'une aide au fonctionnement (de l'ordre de 20 €/MWh) pour la production de chaleur renouvelable (en complément des aides à l'investissement proposées dans le cadre du Fonds Chaleur), la simplification des normes règlementaires s'appliquant aux Combustibles Solides de Récupération (CSR) ou le développement de l'autoconsommation de biogaz.

À retenir

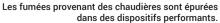
- COPACEL se félicite
 de l'importance croissante
 de la notion d'empreinte
 carbone qui devrait être
 le principal indicateur
 de la politique climat.
- La fermeture des usines en France, en conduisant à une importation de produits étrangers, a pour résultat d'augmenter l'empreinte carbone en France.
- De nouveaux mécanismes doivent être proposés pour continuer à développer la production de chaleur décarbonée et compétitive.



64%

de la production de chaleur est produite à partir de biomasse dans le secteur papetier.







ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'emballage papier-carton, alternative recherchée au plastique

En juin 2019 est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne la Directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement. Cette directive établit plusieurs listes de produits et emballages soumis à différentes mesures, allant d'un marquage à une interdiction au sein du marché unique de l'Union Européenne, en passant par la mise en place de filières REP (responsabilité élargie du producteur) ou la réduction de mises sur le marché selon des mesures à définir par les États Membres.

COPACEL a été très engagée dans les travaux préparatoires et d'application de cette Directive, pour que les emballages en papier carton, qui constituent une alternative recherchée mais qui comportent parfois un pelliculage plastique, soient pris en compte d'une manière adéquate ou qui permette au secteur d'évoluer dans un délai réaliste. À cet égard, le Ministère en charge de l'écologie a publié un décret qui fixe le principe d'une trajectoire pour réduire progressivement la proportion de plastique présente dans certains produits, tels que les gobelets en carton et qui permettra aux entreprises d'innover pour proposer des solutions à la recyclabilité encore améliorée.

L'économie circulaire, sujet majeur d'attention du législateur

L'année 2019 a vu la préparation et l'essentiel des travaux parlementaires de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire, finalement publiée en février 2020.

COPACEL s'est mobilisée auprès des pouvoirs publics et des rapporteurs du texte, tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale, pour la bonne prise en compte des atouts environnementaux du matériau papier-carton. Ainsi, la complémentarité du matériau recyclé ou issu de forêts gérées durablement est reconnue dans les articles liés à l'incorporation obligatoire de recyclé dans certains produits.



Différentes interdictions de produits ou emballages en plastique offriront également des perspectives pour des alternatives en papier-carton. Le secteur du numérique se voit également soumis à de nouvelles obligations. Si elles ne permettent pas de rééquilibrer totalement la distorsion de concurrence environ-nementale qui affecte le support imprimé, ces dispositions, trop souvent ignorées du consommateur final, rendent toutefois visibles les impacts environnementaux de ce secteur.

COPACEL a cependant regretté que d'autres mesures aient parfois été adoptées sans études préalables – telles que l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable pour la consommation sur place dans les restaurants, la restriction d'usage des tickets de caisse, ou des modulations de contributions aux filières REP, dont le périmètre et les modalités opérationnelles ne semblent pas adaptées aux filières des emballages ménagers ou des papiers graphiques.

Cette Loi établit enfin le principe du Stop-Pub, permettant au secteur de l'imprimé publicitaire de disposer d'un encadrement, et de renforcer sa démarche responsable vis-à-vis d'un consommateur en demande d'information commerciale adaptée à ses besoins du quotidien, ainsi que le principe d'une future filière de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages industriels et commerciaux à l'échéance de 2025, dont les modalités de mise en œuvre seront particulièrement suivies par COPACEL, ceci pour assurer une bonne cohérence avec la récupération des emballages en papier-carton non ménagers qui font déjà l'objet aujourd'hui d'une récupération performante.



En 2019, les opérateurs de déchets ont collecté 6,7 Mt de déchets papier carton, dont

5,2 Mt

ont été utilisés par l'industrie papetière française



FORÊT

La compétitivité d'une usine de pâte dépend de celle des forêts et de son bassin d'approvisionnement en bois

La pâte de cellulose est la principale matière première entrant dans la fabrication des papiers et cartons fabriqués à partir de fibres vierges. Cette matière première a comme caractéristique de très bien supporter les transports internationaux: la pâte à papier ne s'altère pas dans la calle d'un navire et son poids par unité de masse est suffisamment élevé pour permettre économiquement des transports sur de longues distances. Ces caractéristiques conduisent donc à mettre en concurrence. les unes par rapport aux autres, les usines de pâte situées dans les différentes régions du globe. Dans la mesure où le coût du bois est la principale composante du prix de la fibre vierge (de l'ordre de 40 à 50 %), l'avantage compétitif que peut avoir une usine par rapport à une autre dépend largement des conditions économiques de livraison en bois (prix, sécurité de l'approvisionnement, garanties sur le caractère durable de l'exploitation forestière). Cette question de la compétitivité des territoires a conduit COPACEL à s'impliquer sur les questions de politique forestière, dans des projets de filière ainsi que dans des travaux de recherche et développement.

Une politique forestière équilibrée doit suffisamment prendre en compte la dimension économique des forêts

Cette dimension a été rappelée par COPACEL tout au long de l'année à différentes structures de la sphère publique. Par exemple, ce fut le cas lors de la mission d'audit réalisée par la Cour des Comptes sur l'organisation de la filière forêtbois. Cet audit a bien pris en compte que la forêt française devait permettre d'approvisionner les entreprises de la première transformation du bois, sous peine que les produits ligneux consommés en France proviennent de pays étrangers. Un recours croissant à l'importation serait préjudiciable sur le plan économique (destruction d'emplois, dégradation de la balance commerciale...) et environnemental (importations provenant de pays avec des standards environnementaux plus faibles). À ces échanges sur différents aspects de la politique forestière se sont ajoutées des réunions à caractère plus technique, comme par exemple celles liées aux modalités permettant aux sylviculteurs de commercialiser des bois issus de peuplements d'épicéas affectés par les attaques d'insectes parasites (scolytes). Ces mécanismes de soutien sont en effet importants pour permettre un reboisement des zones touchées (et ainsi garantir la pérennité de la ressource en bois), et approvisionner en bois des zones qui au contraire sont « tendues ».

Des actions en faveur du développement des compétences dans l'amont de la filière bois

Au sein du Comité Stratégique de la Filière Bois, dont COPACEL préside le groupe de travail consacré aux approvisionnements, plusieurs organisations professionnelles ont travaillé à la définition d'un projet devant permettre le développement des compétences dans différentes branches (travaux sylvicole, exploitation forestière...). Ce sujet est important pour COPACEL, car la question de l'évolution des besoins en compétences est un sujet mal cerné et pourtant déterminant. Il s'agira ainsi, lorsque le projet démarrera, outre cet aspect

prospectif, de trouver et expérimenter des parcours de formation innovants, ainsi que d'augmenter l'attractivité des métiers de la forêt.

L'amélioration de la compétitivité des approvisionnements en bois passe par des études et recherches

Pour améliorer les conditions dans lesquelles les usines sont approvisionnées en bois, les entreprises productrices de pâtes et COPACEL ont confié en 2019 à l'institut technologique FCBA la réalisation de différents travaux d'études et recherches. Ces travaux portent sur l'amélioration du matériel génétique et de la sylviculture d'essences importantes pour la papeterie, ainsi que sur l'amélioration des techniques d'exploitation forestière. La mesure de l'impact sur les chaussées des poids-lourds transportant du bois a également fait partie de sujets étudiés en 2019.



Les engins forestiers améliorent la sécurité de la récolte des arbres.



Une usine, ce sont des machines, des brevets, du capital, mais c'est avant tout une communauté humaine sans laquelle rien n'est possible. Montrer la diversité des métiers, et faire progresser les compétences de chacun, font partie du rôle de chaque entreprise et d'une organisation professionnelle comme COPACEL.

SOCIAL

COPACEL et les fédérations professionnelles assurant la transformation des papiers et cartons (en articles d'hygiène, caisses en cartons, étiquettes...) sont réunies au sein d'une structure patronale, l'UNIDIS (Union de l'Intersecteur Papier Carton pour le Dialogue et l'Ingénierie Sociale), dont la vocation est de dialoguer en leur nom avec les partenaires sociaux. Cette mission première est complétée par un rôle de définition de la politique de formation de la branche, ainsi que par une implication forte dans les champs de la santé sécurité au travail et de l'attractivité des métiers. À ces missions s'ajoute un rôle d'information et de conseil aux entreprises, effectué de manière individualisée ou collective (réunions d'information et d'échanges entre DRH).

Un dialogue social actif sur plusieurs sujets

Les thématiques abordées avec les partenaires sociaux nécessitent pour certaines plusieurs années pour aboutir, en raison de leur complexité. C'est dans ce cadre que se sont poursuivis les échanges relatifs au rapprochement rapprochement des conventions collectives de l'intersecteur papier-carton. Parmi les sujets ayant alimenté le dialogue social en 2019 figurent également ceux concernant les frais de santé ou la prime d'ancienneté. D'autres thématiques ont pu trouver une conclusion rapide, et un accord a ainsi été signé le 2 octobre 2019 sur le dispositif de reconversion ou de promotion par



L'intersecteur papier-carton a obtenu de siéger au Conseil d'Administration de l'OPCO 2i et pourra ainsi faire valoir les spécificités de son industrie, notamment en matière de prise en charge des apprentis. l'alternance (pro-A). En parallèle de ce dialogue avec les partenaires sociaux, et conjointement avec plusieurs branches, l'intersecteur papier-carton s'est opposé à la mise en place, prévue au 1^{er} janvier 2021, d'un dispositif de bonus-malus applicable aux contributions chômage versées par l'employeur.

Mise en place de l'opérateur de compétences interindustriel (OPCO 2i)

En 2019, la création des opérateurs de compétences (OPCO) a permis aux branches professionnelles de créer des outils leur permettant de traiter les enjeux de formation et d'améliorer les compétences des salariés. C'est ainsi qu'a été créé, le 1er avril 2019. l'OPCO interindustriel (OPCO 2i), qui rassemble plusieurs branches, dont les industries du papier-carton. La mise en place des structures de gouvernance de cette nouvelle entité, de ses cinq commissions statutaires et de ses représentations territoriales (AR2i) a requis une implication forte des représentants de la filière papier-carton. Ce travail fructueux a permis une représentation de l'intersecteur papier-carton au sein du Conseil d'Administration de l'OPCO 2i, étape indispensable à la prise en compte des spécificités de notre industrie par cet opérateur de compétences. L'un des premiers sujets traités est celui de la définition des nouvelles modalités de prise en charge financière des apprentis.

PROMOTION DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE ET ACTIONS INTERPROFESSIONNELLES

L'industrie de la production de papier, de carton et de cellulose est à la recherche permanente de nouveaux talents. Elle doit faire face à une pyramide des âges fortement déséguilibrée : à peine 12 % des salariés de cette industrie ont moins de 30 ans, soit un chiffre inférieur à la moyenne de l'industrie (autour de 20 %). Pour résoudre ce problème, l'industrie papetière peut compter sur des centres de formations (Centre de Formation d'Apprentis. École d'ingénieur) travaillant de concert au sein d'un réseau (AFIFOR). Industriels et centres de formation agissent ainsi de manière coordonnée en faveur du développement de l'attractivité des métiers, ce qui passe notamment par une poursuite du renforcement de l'alternance et de l'apprentissage.



300 contrats d'apprentissage sont à pourvoir chaque année dans ce secteur.

Visites d'usines dans le cadre de la Semaine de l'Industrie

Dix sites papetiers ont organisé des manifestations dans le cadre de la 9ème édition de la Semaine de l'Industrie, principalement des visites d'usines auprès de jeunes, avec l'appui de COPACEL et de l'AFIFOR (l'Association filière formation de l'intersecteur papier-carton).





Cet évènement national, qui mobilise divers acteurs, vise à valoriser l'industrie française, son écosystème et ses innovations, en proposant des manifestations pédagogiques et de découverte (portes ouvertes, job dating, forum métiers...).

Comme lors des années précédentes, l'industrie papetière a, à cette occasion, saisi cette opportunité pour mieux faire connaître ses métiers et ses activités, montrer le fonctionnement de ses usines et expliquer le processus de fabrication de ses produits.

Promotion de la filière, relations écoles-entreprises et recrutement d'apprentis

En complément des nombreuses actions engagées et outils de communication proposés par l'AFIFOR depuis plusieurs années, grâce au soutien financier d'OPCA3+, deux nouveaux axes se sont renforcés en 2019:

- La régionalisation des actions de promotion dans un objectif de proximité et d'adéquation aux besoins;
- La communication digitale à l'attention des jeunes de 16-25 ans en recherche d'orientation.

ATTRACTIVITÉ

L'industrie papetière, c'est aussi pour les jeunes :

- La perspective d'avoir un emploi attractif et bien rémunéré;
- L'intérêt de travailler dans une industrie en constante mutation et particulièrement innovante;
- La possibilité de contribuer à l'économie circulaire, en produisant un matériau issu du carbone végétal, renouvelable et recyclable.

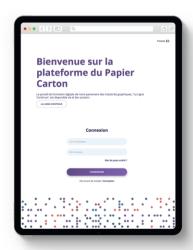


de vues pour la vidéo du Youtubeur Tibo InShape.

La vidéo du Youtubeur Tibo InShape, visant à valoriser les métiers d'un fabricant de sacs en papier et de gobelets cartonnés, a par exemple attiré plus de 1M de vues : https://www.youtube.com/watch?v=PdHI4tNvwyQ

Innovation pédagogique et formation à distance

De nombreuses expérimentations sont menées dans les CFA du Papier Carton, permettant ainsi une acculturation des équipes pédagogiques et l'appropriation d'une nouvelle pédagogie. La plateforme digitale de branche, Ma Learning Fab, a été réalisée tout au long de l'année 2019, avec le choix du partenaire RISE-UP et la production des 10 premiers modules spécifiques du papier-carton.



www.malearningfab.fr/ Account/login

Horizon 2020-2025

L'avenir de la filière passera par la dynamique industrielle locale, responsable et innovante.

